

RENTRÉE UNIVERSITAIRE 2020

UNIVERSITE POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE

CONSIGNES SANITAIRES POUR LES ÉTUDIANTS

*Ces consignes s'appliquent dès le lundi 24 août
et pourront être modifiées en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.*

En cette rentrée 2020, le virus est toujours présent.

Afin de garantir des conditions de sécurité maximales aux étudiants et aux personnels présents sur ses campus, l'Université se doit de mettre en place des mesures sanitaires strictes :

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE :

Les étudiants doivent se rendre à l'université avec leurs propres masques.

Le port du masque est obligatoire dès l'entrée dans l'enceinte d'un des campus de l'université.

Il est donc obligatoire à l'extérieur comme à l'intérieur, que ce soit dans les couloirs ou les salles de cours.

Les étudiants ne portant pas de masque se verront interdire l'entrée à l'université.

Le port du masque permet de protéger les autres, au cas où l'on serait contaminé et contagieux sans le savoir. Il est important de respecter les règles d'utilisation du masque : positionnement et durée d'usage.

DISTANCIATION PHYSIQUE :

En dehors des salles de cours, la distanciation physique d'1 mètre minimum doit être respectée à tout moment entre les personnes, en intérieur comme en extérieur. Les regroupements dans les espaces extérieurs sont possibles dans le respect de la distanciation physique, du port du masque et des gestes barrière.

A l'intérieur des salles, une distanciation physique d'un siège entre les étudiants sera de mise, particulièrement dans les espaces physiques d'apprentissage.

LAVAGE ET DÉSINFECTION DES MAINS :

Les étudiants devront se désinfecter les mains avec du gel hydro-alcoolique via les distributeurs de gel installés dans les bâtiments à cet effet.

Il est recommandé aux étudiants de disposer d'un flacon de gel hydro-alcoolique, à titre personnel, afin de leur permettre de se désinfecter les mains à tout moment et dès que nécessaire tout au long de la journée.

SALLES DE PAUSE, ÉQUIPEMENTS COMMUNS DE RESTAURATION :

L'utilisation des espaces de vie étudiante est autorisée dans la limite du respect de la distanciation physique, du respect du port du masque et de l'effectif maximal admissible. L'utilisation des espaces de restauration du CROUS fait l'objet de consignes délivrées par le CROUS.

ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES :

Les associations peuvent utiliser les locaux mis à leur disposition dans le respect de la distanciation physique, du port du masque et de tous les gestes barrières. Les présidents d'association sont responsables du respect de ces règles.

En raison des contraintes sanitaires actuelles, aucune manifestation étudiante ne peut être organisée dans les locaux de l'université. Les soirées et week-ends d'intégration ne sont pas autorisés dans l'enceinte des campus et très fortement déconseillés à l'extérieur de l'université.

Le non-respect de ces dispositions pourra entraîner la fermeture des locaux de l'association si elle en dispose et l'interdiction d'accès de l'association à tout dispositif d'aide fourni par l'université.

SUSPICION DE CONTAMINATION :

- Tout étudiant ressentant des symptômes pouvant laisser croire à une contamination,
- Tout étudiant ayant dans son entourage un proche dépisté positif ou contaminé,
- Tout étudiant dépisté lui-même positif même en l'absence de symptômes,

doit impérativement se faire connaître en envoyant un message à : signalement.covid@uphf.fr

En cas de symptômes, un étudiant ne doit pas venir sur un site de l'UPHF.

Si les symptômes sont ressentis alors que l'étudiant est présent à l'université, celui-ci doit rentrer immédiatement chez lui en informant la scolarité dont il dépend, puis en se déclarant via l'adresse **signalement.covid@uphf.fr**.

La présence à l'université d'étudiants ressentant des symptômes ou n'ayant pas déclaré leurs symptômes constitue une mise en danger d'autrui. L'université fait donc appel au sens civique de chacun.

En cas de difficultés particulières dans le cadre de la situation sanitaire actuelle, les étudiants peuvent contacter le centre de santé de l'université : 03 27 51 10 45.

L'université recommande l'utilisation de l'application StopCovid. Cette application mise en place dans le cadre du plan global de gestion de l'épidémie de Covid-19 du gouvernement, a pour objectifs de :

- se protéger individuellement ;
- protéger les autres ;
- soutenir les efforts des soignants et du système de santé pour stopper au plus vite les chaînes de contamination et éviter une deuxième vague de l'épidémie de Covid-19.